

EXERCICE D'ALERTE

du 17 au 18 FEVRIER 1978

PLAN O.S.R.A.C VILLERET III

ATTENTION

NE JETEZ PAS CE PAPIER SANS L'AVOIR LU ATTENTIVEMENT ET EN AVOIR PRIS DES NOTES.

Dans le cadre de la protection civile des populations, il existe en FRANCE plusieurs plans préétablis, destinés lors de cataclysmes naturels ou accidentels à mettre la plus grande part de la population dans des zones de sécurité reconnues. Ces plans sont appelés O.R.S.E.C. - O.R.S.E.C. RAD - O.S.R.A.C. 1. etc....

Le plan O.S.R.A.C. VILLERET III a pour but la sauvegarde de la population roannaise en cas de rupture de la retenue de VILLERET. Il a été calculé sur maquette que 8 minutes sont nécessaires au front du raz-de-marée de 230 millions de tonnes et d'une hauteur de 30 mètres pour atteindre les premiers faubourgs de la ville.

Cependant, cette retenue de VILLERET ne devant entrer en fonction qu'à partir de 1981, il s'agit dans le cas présent d'un exercice d'alerte destiné à déterminer, le temps nécessaire à la population roannaise pour se mettre à l'abri de la masse d'eau. Cet exercice démontrera, si le besoin est, les aménagements routiers qu'il faudra créer pour évacuer la population vers les zones non atteintes par le raz-de-marée.

Afin de mieux saisir le déroulement de l'exercice auquel vous devez participer, il faut savoir qu'en FRANCE depuis la rupture du barrage de MALPASSET (FREJUS), chaque site de barrage est pourvu d'un signal sonore destiné à prévenir les populations d'aval dans le cas d'un danger afférent au barrage.

Sur le plan pratique, O.S.R.A.C. VILLERET III sera déclenché par les sirènes existantes sur certains édifices publics, augmenté des sirènes de voitures de police, manoeuvrées sur une seule note.

L'exercice se déroulera en trois phases. Nous vous demandons de lire très attentivement les consignes suivantes :

- a) Première alerte donnée à 12 h 06 mn (heure de PARIS). Ce premier horaire a été retenu, afin de ne pas perturber inconsidérément les habitudes. Il est en effet dans les moeurs, qu'à cette heure, la majorité de la population s'apprête à transiter. Au signal donné, la population SANS EXCEPTION, doit cesser IMMEDIATEMENT toute activité pour gagner les sorties et dans le meilleur ordre possible mais très rapidement, rejoindre la partie haute de la ville (voir plan au recto).

- b) La deuxième alerte aura lieu dans le courant de l'après-midi. L'horaire n'étant pas dévoilé, afin de pouvoir chronométrer le temps de réaction et de préparation depuis l'alarme sonore. Cette deuxième alerte aura surtout pour but de constater l'évacuation des enfants dans les écoles et leur encadrement par des volontaires pour les emmener en zone non dangereuse.

Nota : Il a été entendu que le temps passé à l'alerte serait payé par l'employeur.

- c) Enfin la troisième alerte, sans que l'heure soit précisée à l'avance, se produira dans le courant de la nuit et se déroulera comme les deux précédentes.

RECOMMANDATIONS TRES IMPORTANTES

D'ABORD ET SURTOUT GARDEZ VOTRE SANG FROID. Ensuite gardez le plus possible vos enfants près de vous - Dans l'exercice de nuit, ne perdez pas de temps à vous habiller, enveloppez-vous de couvertures. N'essayez pas de vous encombrer d'un véhicule quelconque, les artères seront très vite saturées et toute circulation sera rendue impossible. Nous conseillons de courir en petites foulées mais d'une manière très soutenue. Les enfants en bas âge seront également portés plutôt que véhiculés dans un landeau. Nous prions instamment de rester courtois envers les personnes âgées pour qui cet exercice sera le plus pénible. Enfin, nous appelons au devoir de civisme et de fraternité pour aider à l'évacuation des hôpitaux, cliniques, hospices et écoles. (Seuls les grands malades seront dispensés de la manoeuvre).

*nous rappelons encore une fois qu'il ne s'agit que d'un exercice.
Gardez le sourire, restez courtois, tout se passera bien. Merci.*

Pour tous renseignements complémentaires ou dispense de l'exercice, vous pouvez vous adresser soit directement, soit par téléphone :

- Sous-Préfecture de ROANNE - tél. 72-36-44
- Poste de police - Place du Marché - tél. 17
- Gendarmerie Nationale- rte de Charlieu - tél. 71-24-48

